

**Séance ordinaire du Conseil le lundi 14 mai 2012**

Chers lecteurs, nous avons tellement d'informations à vous communiquer que nous ne savons pas par où commencer. Allons-y avec une très bonne nouvelle! Selon le rapport du vérificateur de la Ville, cette dernière aurait accumulé au 31 décembre 2011 un surplus de 2,4 M\$. La taxe de mutation, ou des nouveaux arrivants, a rapporté 232 000 \$. La taxe qui s'est appliquée sur les résidences neuves, 1 487 000 \$. Comme nous le constatons, ces deux postes de revenus occupent une place importante dans cet état de fait. Le conseil aura à sta-

tuer très bientôt sur la façon dont il devra en disposer, puisque pas un sou de ce trésor n'a été dépensé. Selon M. le Maire, son administration, qui travaille avec rigueur, en serait la cause. Toujours selon ce dernier, nous sommes actuellement 12 000 habitants, et quand la ville atteindra les 15 000, nous serons en mode décroissant. Ce qui explique que des budgets avec surplus pourraient ne plus arriver, et cette situation doit être anticipée. Mais, présentement, peut-on espérer une baisse du compte de taxes?

**Module « Gestion financière »**

Des déboursés de l'ordre de 950 512 \$ ont été autorisés pour la période du mois d'avril. Le conseiller Parent déplore le fait que la liste des comptes lui fut remise en format papier plutôt qu'en format PDF par voie électronique. Monsieur Richer répond que des fuites se sont produites le mois dernier et que ceci est inadmissible. Les conseillers Joubert et Parent ont voté contre parce que les citoyens ne peuvent plus avoir accès à cette liste durant l'assemblée du conseil.

**Module « Greffe »**

Un avis de motion fut voté décrétant des travaux de construction d'un bassin de rétention d'eau dans les secteurs de la rue de la Seigneurie et de la Souvenance autorisant un emprunt de 145 000 \$. Au moment de voter pour l'acquisition du terrain pour une somme symbolique d'un dollar, M. Bordeleau vota contre. Il n'a pas voulu commenter sa décision.

**Module « Urbanisme »**

Nous avons été informés qu'un magasin Patrick Morin, centre de rénovation de grande surface dans le domaine de la construction, s'installera sur la partie du terrain du Marché aux puces ayant façade sur la Route 117. Les nostalgiques (des puces) seront heureux puisque cette activité sera maintenue sur le terrain donnant accès sur le chemin du Lac Écho.

**Varia**

Dans le dossier de l'aréna, le conseil a voté pour défrayer la quote-part qui lui revenait dans l'achat du terrain du futur aréna. À la lumière d'un document émanant du ministère des Affaires municipales et faisant suite à une plainte de citoyens de Prévost, il est écrit: «Par la pré-

sente, je vous informe que le ministre requiert, afin de poursuivre l'analyse de la demande d'approbation du règlement d'emprunt 001, que les municipalités membres statuent, lors d'une assemblée du conseil, sur la poursuite du projet qu'elles obtiennent ou non des subventions gouvernementales». Mais nous savons que les trois Villes ont toujours soutenu que, sans une subvention à hauteur d'au moins 35 %, le projet ne lèverait pas de terre. La balle est dans le camp des municipalités et la date du 1<sup>er</sup> juin serait déterminante pour la suite du projet.

**Questions du public**

Madame Viviane Dagenais, rue de la Station. Encore une fois, une citoyenne a communiqué avec le ministre des Affaires municipales. Cette dame s'était opposée au fait que la Ville subventionne et offre des services à la future clinique médicale. Une partie de la réponse du ministre fut: «En fonction des analyses réalisées, il est raisonnable de croire que la Ville de Prévost ne pouvait consentir une aide à la coopérative santé de Prévost qui selon nos vérifications contrevenait à la Loi sur l'interdiction des subventions municipales et à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.» «Également, en ce qui a trait aux documents de promotion envoyés par la municipalité au sein de l'enveloppe contenant le compte de taxes municipales, nous sommes d'avis que la municipalité ne peut inclure ce genre de publicité. Cette façon de faire constituerait une forme d'aide qui serait en contravention avec l'article 1 de la Loi sur l'interdiction des subventions municipales». «Dans les circonstances, le Ministère n'entend pas intervenir davantage et considère le

dossier comme clos». À la suite de ces réponses, Mme Dagenais demanda que les 8 000 \$ accordés à la coopérative soient récupérés par la Ville.

Monsieur Yvon Blondin, montée Sainte-Thérèse. Sur les raisons du retrait de la liste des comptes à payer, ce dernier s'informe si c'est à la suite d'une demande, soit d'une personne, d'un organisme ou d'une compagnie, que cette dernière ne soit plus disponible aux citoyens présents dans la salle. M. Richer répondit que très bientôt nous allons obtenir une réponse à l'énigme. Il maintient que la liste n'appartient pas aux citoyens, mais qu'ils peuvent toujours en prendre connaissance à la trésorerie de l'hôtel de ville.

Un résident du Lac Écho évalue que le système internet fourni sur sa rue est beaucoup plus cher que d'autres compagnies. M. le Maire fut surpris de cette information et scrutera le dossier de plus près.

Monsieur Guy Roy, Lac Écho. Ce citoyen avance qu'avec près de 100 000 \$ de location pour une rétrocaveuse, il serait temps que la Ville songe à acquérir cet équipement. M. le Maire répond que le conseil y songe.

Madame Lyne Gariépy, rue Maple. Cette résidente s'informe auprès de M. Richer si le refus d'installation de nouvelles tours de communication sur le territoire prévoistois est aussi ferme qu'antérieurement. M. Richer répond que rien ne sera fait sans consulter la population au préalable. Un projet flotterait dans l'air pour l'installation d'une tour dans le Parc des Falaises.

*Manoir l'Émeraude*  
 Résidence  
 pour personnes retraitées



*L'autonomie à son meilleur*  
 Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**  
 propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515



**Hôpital  
 Vétérinaire  
 Prévost**

Dr Simon Lachance m.v.  
 Dre Kim Kachanoff m.v.  
 Dr Michael Palmer m.v.  
 Dre Valérie Desjardins m.v.

*Pour un service professionnel dans  
 une ambiance chaleureuse*

**Nouveau site internet**

2906, Boul. Curé-Labelle à Prévost  
 Tél. : 450-224-4460 Téléc. : 450-224-4376 [www.hopitalveterinaire.com](http://www.hopitalveterinaire.com)

25 ANS *Où coeur de vos festins, merci!*

**William J. Walter**

**Saucissier**

Plus de 40 variétés de saucisses  
 fumées et fraîches  
 sans gluten

**Pourquoi les gens  
 reviennent toujours  
 chez William J. Walter?**

**Pour le choix de plus  
 de 65 variétés  
 de saucisses fraîches  
 de qualité supérieure**

**Et une vaste sélection  
 de produits  
 d'épicerie fine  
 en magasin**

[www.williamjwalter.com](http://www.williamjwalter.com)

617A Saint-Georges (coin Léopold Nantel) ST-JÉRÔME Tél.: 450 432-4026

<p><b>Atelier Petits Moteurs          Prévost</b></p>	<p>Service de toutes marques          Réparation de moteur 2 et 4          temps, diesel          Transmission • Différentiel          Hydrostatique</p>	<p><b>Location d'outils          Pays d'en Haut</b></p>	<p>Ciseau • Nacelle          Rouleau compacteur          Chariot élévateur, etc</p>	<p><b>TRANSPORT          Pays d'en Haut</b></p>	<p>Camion porteur et camion          traieur • Possibilité de          chariot élévateur • À l'heure          ou au contrat</p>
<p><b>Réparation • Vente</b></p> <p>Tondeuse • Souffleuse          Tracteur à gazon          Scie à chaîne          Génératrices, etc</p>		<p><b>Résidentiel</b></p>		<p><b>Commercial • Industriel</b></p>	

2638, boul. Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0 / Tél.: 450.224.7033 • Téléc.: 450.224.8770 • Normand Paradis, Propriétaire